



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/193
19 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Quarante-huitième session
Genève, 29-31 janvier 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME ET DU
BUDGET-PROGRAMME SUR SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 29 au 31 janvier 2007

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009	4
III. Questions d'organisation.....	12
<i>Annexe</i>	
Participation.....	13

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné l'avant-projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2008-2009, compte tenu du fait qu'il faudra peut-être réviser le programme, notamment après la douzième session de la Conférence, qui doit avoir lieu en avril 2008,

1. *Prend note* du document TD/B/WP/L.123 et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de communiquer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen, les révisions proposées par le Groupe de travail dans le document TD/B/WP/L.123/Rev.1;

2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de prendre en considération les observations faites par les délégations pendant la session lorsqu'il mettra en œuvre le programme;

3. *Demande* au secrétariat de ne ménager aucun effort pour assurer la publication dans les délais des documents de présession ainsi que leur traduction en temps voulu dans toutes les langues officielles de l'ONU, pour faciliter leur examen aux futures réunions intergouvernementales;

4. *Demande également* au secrétariat de ne ménager aucun effort pour que les principales publications de la CNUCED, en particulier celles qui doivent être examinées par le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires, soient traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU le plus tôt possible, eu égard aux intérêts des États membres;

5. *Rappelle* le paragraphe 3 des conclusions concertées figurant dans le document TD/B/WP/179 ainsi que le paragraphe 2 des conclusions concertées publiées sous la cote TD/B/WP/183, et *demande de nouveau* au secrétariat d'établir sans tarder une note explicative facile à comprendre, inspirée du fascicule sur le budget, mentionnant les liens entre les activités des différents sous-programmes, indiquant clairement les nouvelles activités prévues et donnant des renseignements sur les produits de chaque sous-programme et la façon dont ils contribuent aux réalisations escomptées;

6. *Demande* au secrétariat de redoubler d'efforts pour améliorer la mise au point et l'utilisation d'indicateurs de résultat, en utilisant des outils de gestion axée sur les résultats qui ont fait leurs preuves et sont conformes aux normes et pratiques de l'ONU, pour permettre de mesurer plus efficacement l'exécution des activités des différents sous-programmes, et d'améliorer le projet de budget-programme lui-même pour le rendre plus clair et plus accessible, de façon à pouvoir évaluer correctement l'impact des activités de la CNUCED;

7. *Demande* au secrétariat d'accompagner le projet de budget-programme d'une note explicative sur les méthodes utilisées pour établir les indicateurs de résultat et d'autres importants outils de mesure;

8. *Demande* au secrétariat de fournir des données quantitatives adéquates sur le projet de programme de travail, notamment des estimations concernant les activités d'assistance technique, avec indication de leurs sources de financement;

9. *Souligne* qu'il est important de respecter les décisions ou conclusions concertées antérieures et d'en tenir dûment compte dans le projet de budget-programme;

10. *Demande* au secrétariat de présenter de façon explicite et cohérente aux États membres, pour examen, toute proposition visant à inscrire au budget ordinaire des activités jusqu'alors expressément financées par des contributions volontaires;

11. *Entend examiner* à la reprise de sa session le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU, sur la base d'informations précises et complètes, eu égard aux règles et règlements de l'ONU applicables en la matière;

12. *Prie* instamment la CNUCED d'étudier plus avant les modalités d'un financement prévisible et viable de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales de la CNUCED, et *décide* de poursuivre l'examen de la question;

13. *Demande* au secrétariat d'organiser des réunions d'information avant les sessions du Groupe de travail, pour aider les États membres à mieux comprendre les processus budgétaires de l'ONU et de la CNUCED ainsi que les documents présentés au Groupe;

14. Considérant le transfert récent du programme relatif à l'Afrique au sous-programme concernant l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux, *prie* le secrétariat de veiller à ce que sa capacité d'obtenir les produits requis n'en soit pas amoindrie;

15. *Souligne* que toutes les activités, tous les programmes et tous les projets inscrits au budget-programme du nouvel exercice biennal devraient être conçus et exécutés en fonction des besoins et selon le principe d'une répartition géographique équitable des ressources entre toutes les régions en développement et les pays en transition.

Chapitre II

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

Déclarations liminaires

1. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que, après un examen à mi-parcours réussi en 2006, les États membres avaient maintenant l'occasion de continuer d'orienter le programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal à venir, tant à la session en cours que lors de la reprise de la session en mai, lorsque le Groupe de travail examinerait le budget-programme dans son ensemble. Les conclusions de la session en cours seraient communiquées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour servir de base aux propositions budgétaires qui seraient présentées par la suite aux États membres et aux organes subsidiaires compétents de l'Assemblée générale. Dans le budget programme 2008-2009 devant être examiné par le Groupe de travail (TD/B/WP/L.123), les produits avaient été proposés sous des rubriques génériques de manière à laisser une certaine souplesse pour d'éventuelles révisions après la douzième session de la Conférence en avril 2008.
2. Chaque division avait veillé à ce que son programme de travail tienne compte des préoccupations et des conclusions formulées lors de l'examen à mi-parcours. Les programmes portaient sur des questions comme: l'impact de la propriété intellectuelle sur le développement; l'intégration des questions relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté; les obstacles non tarifaires; les questions transversales du commerce et de la pauvreté. Ils portaient également sur la marge d'action, la gouvernance économique et la cohérence des politiques; la coopération Sud-Sud; la dette et la viabilité de l'endettement. Les autres domaines abordés étaient la responsabilité des entreprises et les contributions positives des entreprises; le transfert et la diffusion de la technologie; le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information; le commerce et le développement durable, y compris l'utilisation des ressources biologiques.
3. C'était la première fois depuis des années que le budget-programme comprenait un sous-programme distinct consacré aux besoins particuliers des petites économies vulnérables, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral et de transit; il donnait une base plus solide aux ressources du sous-programme sur l'Afrique, les pays les moins avancés et les pays se trouvant dans une situation particulière.
4. Enfin, concernant la présentation tardive des documents, le Secrétaire général a assuré aux délégations que tout serait fait pour améliorer la situation.
5. Le représentant du **Honduras**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, s'est dit préoccupé par la distribution tardive des documents relatifs à la session du Groupe de travail, ce qui avait empêché son groupe de les étudier de manière approfondie. Concernant le contenu du programme de travail, le Groupe constatait avec préoccupation que le programme proposé prévoyait la mise en œuvre de certaines recommandations du Groupe de personnalités avant même que les États membres n'aient eu la possibilité de se consulter à leur sujet. Cela préjugait des résultats de ces consultations, et le Groupe aurait préféré que le secrétariat prévoie

la mise en œuvre de toutes les recommandations, tout en conservant la souplesse nécessaire pour réaligner les ressources par la suite. Le Groupe a rappelé que, lors de l'examen à mi-parcours, les États membres s'étaient accordés à reconnaître qu'il était urgent de résoudre la question du financement des services d'experts; il considérait que la seule solution viable était l'utilisation de ressources prélevées sur le budget ordinaire. Concernant le suivi des principaux sommets et conférences des Nations Unies sur le développement, y compris la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement en 2008, le Groupe a instamment engagé la CNUCED à introduire des dispositions plus concrètes dans son programme de travail pour lui permettre de contribuer pleinement à ce suivi.

6. Le Groupe estimait que le programme de travail pour 2008-2009 constituait un «budget d'entretien» permettant de poursuivre l'exécution des mandats fixés dans le cadre du Consensus de São Paulo et était un élément important des préparatifs de la douzième session de la Conférence. L'examen à mi-parcours avait permis aux États membres de dégager un consensus sur des questions relatives au renforcement du rôle de la CNUCED en matière de développement: analyse de l'impact des politiques et processus internationaux sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement; analyse des moyens de concilier au mieux marge d'action nationale et disciplines et engagements internationaux; renforcement et diffusion des travaux d'analyse et de recherche; priorité donnée à l'orientation de l'IED sur le développement et au transfert de technologie; nécessité pour la CNUCED de continuer de se faire l'avocate du développement, celui-ci restant une orientation majeure de ses travaux; travaux sur la responsabilité d'entreprise; augmentation de l'appui à la coopération Sud-Sud; contribution à la formation d'un consensus mondial sur le commerce et les questions liées au commerce; contribution aux résultats du processus de réforme de l'ONU et des conférences mondiales.

7. Le Groupe se félicitait que le sous-programme 1 comprenne deux questions essentielles pour ses membres – la marge d'action et la cohérence des politiques – mais il s'interrogeait sur le contenu concret des activités et des débats intergouvernementaux prévus pour parvenir à l'amélioration attendue des choix relatifs aux politiques. Lors de l'examen à mi-parcours, le Groupe avait fermement appelé à la création d'une commission de la CNUCED sur la mondialisation et, tout en étant conscient que la création d'une telle commission supposait l'adoption d'une décision intergouvernementale à la douzième session de la Conférence, il estimait que cette commission devait être prévue au budget comme l'avaient été certaines recommandations du Groupe de personnalités.

8. Concernant les sous-programmes 2 et 3, le Groupe constatait avec satisfaction que ses préoccupations avaient été prises en compte dans chaque programme de travail, le sous-programme 2 traitant des questions de développement mises en lumière dans les conclusions du Consensus de São Paulo et de l'examen à mi-parcours au moyen de réunions de groupes spéciaux d'experts et de publications. S'agissant du sous-programme 4, le Groupe encourageait le secrétariat à poursuivre le bon travail qu'il avait fait sur le développement, l'efficacité commerciale et la mise en valeur des ressources humaines. Concernant le sous-programme 5, il notait que les partenaires commerciaux des PMA devaient s'engager plus fermement afin que le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA soit pleinement appliqué, et qu'il fallait s'attaquer de toute urgence aux problèmes relatifs aux produits de base en Afrique.

9. Le Groupe estimait qu'il fallait préserver le statut de la CNUCED en tant qu'institution de développement prééminente et organe subsidiaire de l'ONU et il souhaitait que l'on fasse savoir au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que l'enveloppe financière de la CNUCED ne devait pas être réduite. Les réductions budgétaires se faisaient au détriment des services fournis aux pays en développement; le Groupe demandait à rester informé de l'évolution de la situation à cet égard par le Contrôleur. Il s'efforcerait d'obtenir une augmentation de l'enveloppe financière de la CNUCED.

10. Le Groupe espérait que la douzième session de la Conférence prendrait en compte les principaux problèmes et perspectives relatifs au développement et il souhaitait voir une évolution majeure de la répartition des bénéfices de la mondialisation, en particulier dans les pays en développement. La Conférence pouvait renforcer la pertinence de la CNUCED, faire de nouveau de l'organisation l'un des premiers organismes chargés du commerce et du développement et la restaurer dans son rôle de négociation concernant les questions de développement. Elle pouvait aussi renforcer les trois piliers de son action. Le Groupe attendait de la CNUCED qu'elle produise un travail de fond qui soit à la fois novateur, indépendant et d'avant-garde concernant les difficiles questions de développement.

11. La représentante du **Nicaragua**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que le fait que les documents de la session avaient été reçus en retard et qu'ils n'étaient disponibles qu'en anglais limitait la capacité de son groupe d'apporter des contributions constructives. Le projet de programme de travail tenait compte de certaines recommandations du Groupe de personnalités; le Groupe latino-américain et caraïbe craignait que cela ne préjuge de l'issue des consultations informelles qui devaient se tenir sur cette question. Le programme de travail devait comprendre les recommandations du Groupe de personnalités sans discrimination aucune.

12. Les sous-programmes intégraient des objectifs qui intéressaient les pays en développement, mais il fallait les rattacher à des activités de renforcement des capacités et trouver des solutions pour assurer un financement prévisible. Le sous-programme 1 était essentiel parce qu'il traitait des questions relatives à la mondialisation, à l'interdépendance et au développement; le Groupe souhaitait obtenir davantage d'informations sur les activités spécifiques prévues à cet égard. Le travail sur l'interdépendance devait concerner toutes les régions. La représentante a instamment demandé l'organisation de véritables consultations avec le Directeur de la Division afin que ces préoccupations soient prises en compte. Elle a noté que la version espagnole du *Rapport 2006 sur le commerce et le développement* avait été distribuée un an après l'original anglais et a demandé que les mesures nécessaires soient prises pour remédier à cette situation.

13. Le Groupe latino-américain et caraïbe jugeait nécessaire de renforcer les sous-programmes 2 et 3. Concernant le sous-programme 2, il notait l'importance des programmes interrégionaux liés au renforcement des capacités des PME, à la science et à la technologie, aux politiques d'investissement, aux politiques de concurrence et à la protection des consommateurs. Concernant le sous-programme 3, il s'intéressait particulièrement au travail relatif aux industries de la création, à l'initiative BioTrade, aux biocombustibles et aux énergies renouvelables. S'agissant des questions transversales, le Groupe soulignait l'importance d'un juste équilibre démographique dans tous les sous-programmes, à l'exception du sous-programme 5, consacré aux PMA. Cet équilibre géographique devait se refléter non

seulement dans le programme de travail, mais aussi à la CNUCED elle-même et par conséquent dans ses stratégies. Le projet de programme de travail ne précisait pas comment cet objectif serait atteint; la représentante a demandé que soient élaborées des mesures spécifiques à cette fin. Concernant le nombre considérable de réunions d'experts prévues, elle a souligné qu'il fallait examiner les critères et les politiques guidant le choix des experts et que seuls les experts dont on pouvait tirer le meilleur parti devaient être choisis afin que les ressources soient utilisées au mieux. Elle a aussi demandé une répartition géographique équitable.

14. En juin 2006, le Groupe avait souligné qu'il fallait créer des liens entre les différents programmes d'assistance technique destinés à la formation et au renforcement des capacités. Il proposait que les cours organisés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok soient liés au programme TrainForTrade et à l'Institut virtuel afin de tirer le meilleur parti possible des possibilités offertes et d'obtenir des résultats tangibles à long terme. Il demandait confirmation que les ressources nécessaires à la tenue d'un atelier devant être organisé sous peu en Amérique latine avaient bien été débloquées de manière à en garantir le succès. Il demandait aussi des précisions sur la couverture géographique des activités qui seraient entreprises au titre de chaque sous-programme, sur la mesure des résultats et sur les sources de financement.

15. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a demandé que les documents soient distribués dans les délais afin de permettre des échanges de vues plus constructifs. En effet, les délégations auraient ainsi le temps de consulter leurs autorités nationales. Le Groupe se félicitait de l'existence d'un sous-programme traitant des besoins de l'Afrique. La mise en œuvre du Consensus de São Paulo était fondamentale pour le Groupe africain et les principaux résultats de l'examen à mi-parcours concernant les produits de base (par. 18, 42 et 46 du rapport) devaient être intégrés dans le programme de travail 2008-2009 au titre des sous-programmes pertinents, en particulier les sous-programmes 1, 3 et 5. La CNUCED avait un rôle à jouer dans l'amélioration des résultats du secteur de l'assurance en Afrique; le représentant a demandé où, dans le projet de programme de travail, cette question était prise en compte.

16. Le représentant a rappelé que le Groupe africain avait reçu l'assurance que la réaffectation administrative du sous-programme pour l'Afrique n'affecterait en rien ses mandats ou son statut et il a exprimé le souhait que les ressources humaines et financières mises à la disposition du sous-programme soient maintenues, voire renforcées. Le sous-programme devait en particulier permettre de poursuivre le travail accompli dans le cadre de la série intitulée «Le développement économique en Afrique», attendue avec beaucoup d'impatience chaque année. Le représentant a demandé si le projet de budget-programme prévoyait l'organisation de réunions préparatoires régionales pour la douzième session de la Conférence ainsi que d'autres activités préparatoires dans les domaines de la logistique, de la formation du personnel et du financement des services d'experts.

17. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que la session du Groupe de travail permettrait d'évaluer l'état d'avancement des activités prioritaires visées dans le Consensus de São Paulo, et aussi d'envisager les engagements politiques et les engagements de principe qui découleraient de la douzième session de la Conférence. Il était nécessaire de ménager dans le programme de travail une certaine souplesse pour pouvoir y incorporer les décisions de cette session.

18. Le Groupe asiatique attachait toujours une grande importance à plusieurs questions: renforcement des trois piliers de la CNUCED, intégration du concept de marge d'action dans les travaux du secrétariat, cohérence du système économique mondial, élargissement du champ d'activité de la CNUCED concernant la dette et le financement du développement, bonne gouvernance, aspects liés au développement du système commercial international, action en faveur des besoins particuliers des PMA et des pays en développement sans littoral. Il approuvait l'intégration dans le sous-programme du concept de marge d'action et de la cohérence des politiques et il se félicitait de la place centrale accordée à ces deux thèmes dans le *Rapport 2006 sur le commerce et le développement*. Au demeurant, cette idée touchait tous les secteurs et devait être présente dans tous les sous-programmes.

19. Les efforts faits pour renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement par l'intermédiaire du Groupe de personnalités étaient louables, mais prévoir des crédits budgétaires pour la mise en œuvre de telle ou telle recommandation serait préjuger de l'issue des consultations entre les États membres. Le Groupe asiatique demandait instamment que des dispositions soient prises pour financer l'application de la totalité des recommandations, faute de quoi aucune d'elles ne devait être financée. La contribution généreuse des pays donateurs pour assurer la participation d'experts des pays en développement était appréciée, car cette participation serait déterminante pour le succès des réunions futures. Néanmoins, la seule solution durable serait le financement par le budget ordinaire.

20. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a demandé au secrétariat de s'occuper du problème de la soumission tardive des documents, car il était indispensable de recevoir les documents de travail assez tôt pour pouvoir se préparer convenablement aux réunions. En outre, l'UE rappelait la demande formulée à la session de 2005 du Groupe de travail pour que soit fournie une note explicative facile à utiliser, inspirée du fascicule sur le budget et contenant des informations sur les principes régissant l'affectation des ressources, sur la manière dont les ressources étaient affectées en fonction de ces principes et sur les différentes composantes des allocations budgétaires.

21. L'Union européenne réaffirmait qu'il fallait envisager une rationalisation approfondie, une bonne gestion des projets et des ajustements de structure dans le budget en cours afin de mieux convaincre les bénéficiaires et les donateurs de l'efficacité de la CNUCED. La création de la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux était une initiative importante prise par le secrétariat pour mieux concentrer ses travaux relatifs à l'Afrique et aux PMA, et cette division devait être dotée de ressources humaines suffisantes.

22. Le projet de programme de travail devait préciser quels étaient les bénéficiaires des projets, les calendriers prévus et les résultats attendus. Il devait aussi refléter de façon équilibrée les décisions prises ou les recommandations adoptées. Le Groupe de travail ne devait pas attendre de la douzième session de la Conférence des résultats de fond de grande envergure.

23. Le programme de travail présentait un bon inventaire des activités prévues, mais était dépourvu de perspective intersectorielle d'ensemble. Par ailleurs, il aurait fallu rédiger une note explicative concernant les méthodes employées pour quantifier le travail de la CNUCED et pour choisir les indicateurs de résultat. Enfin, l'UE préconisait une plus grande transparence concernant le volume du travail accompli.

24. Le représentant de l'**Indonésie** a signalé que le projet de programme de travail ne reflétait pas intégralement les résultats de l'Examen à mi-parcours. Le programme devait être assez souple pour pouvoir être modifié après la douzième session de la Conférence, étant donné particulièrement les débats en cours à l'ONU sur des questions comme les travaux du Groupe à composition non limitée concernant la suite donnée aux grandes conférences de l'ONU et la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. La CNUCED devait contribuer plus activement, dans le cadre de son programme de travail, à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Les réunions d'experts de la CNUCED étaient le fondement de l'action intergouvernementale et alimentaient les trois piliers de l'organisation; le programme de travail devait donc prévoir des dispositions concernant la participation d'experts des pays en développement. En tant que principal organisme de l'ONU pour le traitement intégré des questions touchant le commerce et le développement, la CNUCED était particulièrement bien placée pour étudier les grandes questions relatives à la cohérence et aux problèmes systémiques ainsi qu'au concept de marge d'action et à la bonne gouvernance à tous les niveaux, en sus de ses activités relatives au commerce et à l'investissement, afin que ses activités se répercutent à l'échelon des pays.

26. Le représentant de l'**Argentine** a dit que le temps avait manqué pour examiner toute la documentation et que sa délégation demanderait ultérieurement des éclaircissements concernant les publications et les groupes d'experts. Le processus d'examen budgétaire était un exercice important en ce qu'il permettait de mieux orienter les travaux de la CNUCED et d'y associer convenablement les membres.

27. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que le débat du Groupe de travail s'insérait dans une réflexion plus générale concernant le rôle futur de la CNUCED, de sorte qu'il incombait au Groupe d'améliorer l'efficacité des activités de l'organisation. Il fallait poursuivre les travaux dans les domaines suivants: adhésion à l'OMC, diversification des exportations, renforcement des capacités pour l'investissement, stimulation de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, établissement de relations entre PME et STN, élaboration d'une législation relative aux entreprises, mise en œuvre de principes de transparence de la gestion d'entreprise et élaboration de normes internationales de comptabilité. Le représentant a souligné qu'il importait de poursuivre les recherches sur des questions comme la mondialisation, l'interdépendance, le commerce international, notamment celui des produits énergétiques et d'autres produits de base, et l'étude des tendances des courants mondiaux et régionaux d'investissement. La délégation russe soutenait les projets concernant l'Institut virtuel, le programme TrainForTrade et le développement des TIC, et elle soulignait qu'il fallait se préoccuper davantage des programmes en faveur de l'Afrique et des PMA. Le représentant a relevé la tendance persistante à la baisse du financement du budget ordinaire de la CNUCED, faisant valoir qu'il importait d'utiliser les ressources existantes de façon rationnelle et d'améliorer le pouvoir d'attraction de la CNUCED dans le domaine du financement extrabudgétaire. Des plans concrets et formulés clairement étaient de nature à garantir qu'une information correcte concernant la CNUCED serait mise à la disposition des médias internationaux. Enfin, le représentant a souligné qu'il importait d'assurer la traduction en temps utile des documents de la CNUCED.

28. Le représentant du **Bangladesh**, évoquant la rubrique «Direction exécutive et gestion», s'est dit préoccupé par la minceur de l'information figurant dans le document, particulièrement à propos de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes dans le personnel du secrétariat; il a demandé un complément d'information sur la représentation géographique et la représentation par pays aussi bien pour les fonctionnaires émargeant au budget ordinaire que pour les fonctionnaires occupant des postes financés sur des fonds extrabudgétaires. Il a indiqué par ailleurs que les décisions prises par le Secrétaire général devaient être examinées par les membres avant d'être exécutées. Prendre d'emblée des dispositions concernant des recommandations spécifiques équivaldrait à préjuger du résultat des consultations. À ce sujet, le représentant s'est déclaré préoccupé par le procédé consistant à s'appuyer sur le rapport du Groupe de personnalités pour introduire des changements dans le secrétariat.

29. Le représentant de la **Chine** a dit que la mondialisation de l'économie et l'intégration régionale avaient multiplié les difficultés des pays en développement. En tant qu'organe responsable des questions de commerce et de développement dans le système des Nations Unies, la CNUCED devait aider ces pays à affronter leurs difficultés. Le Consensus de São Paulo et l'Examen à mi-parcours étaient le fondement des travaux de la CNUCED sur le commerce et le développement et traçaient la direction future de ces travaux. En prévision de la douzième session de la Conférence et des processus de réforme de l'ONU, le programme de travail 2008-2009 de la CNUCED devait continuer à renforcer ses trois piliers et aider les pays en développement non seulement à surmonter les obstacles à leur développement, mais aussi à prendre leur part des avantages de la mondialisation. Il fallait accorder une attention particulière à certains domaines d'activité: promouvoir une coordination entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques internationaux; répondre à la demande des pays en développement, particulièrement des PMA, dans le sens de la souplesse des politiques générales; promouvoir activement la reprise des négociations sur le système commercial multilatéral afin d'aider les pays en développement à tirer véritablement parti de ce système. L'affectation des ressources devait se faire de manière à faciliter la mise en œuvre du projet de programme de travail.

30. La représentante du **Pérou** a dit que la traduction et la distribution des documents demandaient à être améliorées et que l'information budgétaire devait être envoyée en même temps aux délégations de New York et de Genève. Elle a demandé lesquelles des activités proposées visaient essentiellement l'Amérique latine et les Caraïbes et si elles étaient inscrites au budget ordinaire ou financées par des fonds extrabudgétaires. Il y avait lieu de demander aussi des précisions sur le mode de recrutement du personnel, particulièrement concernant les délais de dépôt des candidatures, et sur l'indicateur relatif à la représentation géographique. L'information sur l'exécution du budget devait faire l'objet d'une diffusion périodique. Enfin, on ne voyait pas bien quels étaient les résultats obtenus dans la recherche de solutions concernant la participation d'experts aux réunions d'experts.

31. Le représentant du **Canada** a préconisé l'élaboration pour la prochaine réunion consacrée au budget-programme d'un document de synthèse regroupant le programme de travail et des extraits du budget de l'exercice biennal précédent. Il a félicité la CNUCED d'avoir adopté une méthode axée sur les résultats, mais il était préoccupé par le caractère quantitatif des indicateurs de résultat. Une description qualitative aurait permis de faire ressortir plus nettement les résultats obtenus. Il a demandé si, au chapitre Direction exécutive et gestion, la rubrique

«Résultats attendus d) ii) – Utilisation efficace de la totalité des ressources» était un bon critère de mesure des résultats pour le secrétariat.

32. Le représentant du **Sénégal** a exprimé sa préoccupation concernant les indicateurs de résultat, car il aurait souhaité une information plus objective et plus qualitative. Étant donné l'insuffisance de l'information qualitative figurant dans le projet de budget à l'étude, il était difficile de faire le bilan du travail accompli par la CNUCED et il y fallait élaborer des critères plus performants. Le représentant a rappelé l'importance des secteurs de l'assurance et des produits de base pour le continent africain. Dans la perspective de la douzième session de la Conférence, les progrès réalisés dans le secteur des produits de base laissaient à désirer et il fallait s'occuper de la question. Concernant les documents des réunions, le représentant a demandé qu'on en améliore la présentation afin d'enrichir le débat.

Séances informelles

33. Le Groupe de travail a poursuivi ses débats en séances informelles.

Décision du Groupe de travail

34. À sa séance de clôture, le 31 janvier 2007, le Groupe de travail a approuvé l'avant-projet de programme de travail pour 2008-2009 tel que modifié (TD/B/WP/L.123/Rev.1). Il a également adopté des conclusions concertées (voir le chapitre I plus haut).

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière d'ouverture, le 29 janvier 2007, le Groupe de travail a élu Président M. Christophe Guilhou (France) et Vice-Président/Rapporteur M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

36. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/192, qui se lisait comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Adoption du rapport du Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement

37. À sa séance de clôture, le 31 janvier 2007, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Angola	France
Argentine	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Japon
Bélarus	Pérou
Belgique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bénin	Suisse
Chine	Ukraine
États-Unis d'Amérique	Zimbabwe
El Salvador	
Fédération de Russie	

2. Des représentants des autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session:

Afrique du Sud	Madagascar
Albanie	Mauritanie
Allemagne	Mexique
Autriche	Nicaragua
Botswana	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Burkina Faso	Ouganda
Canada	Pakistan
Égypte	Philippines
Équateur	Pologne
Espagne	Portugal
Finlande	République arabe syrienne
Gabon	République de Corée
Ghana	République tchèque
Grèce	Rwanda
Guatemala	Saint-Siège
Haïti	Sénégal
Honduras	Slovaquie
Inde	Slovénie
Indonésie	Thaïlande
Israël	Timor-Leste
Italie	Venezuela
Lesotho	Zambie

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(48)/INF.1.

3. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.
4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés:

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Organisation internationale de la francophonie

Union africaine.
